



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse des remises génériques pour les pharmacies d'officine

Question écrite n° 8367

Texte de la question

M. Philippe Latombe appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la baisse des remises génériques pour les pharmacies d'officine. Le 20 juin 2025, lors de la réunion de concertation interministérielle n° 1 avec les administrations du ministère (DSS, DGS, DGE, DGCCRF et CNAM), deux propositions ont été faites : l'abaissement du plafond des génériques au sein d'une fourchette (20 % - 25 %), identique pour les spécialités hybrides substituables, soit une baisse de moitié du plafond des remises génériques et la fixation du plafond des biosimilaires substituables dans une fourchette au-dessus de 15 %. Selon les rapports des experts comptables, la remise plafonnée à 40 % sur le médicament générique représente actuellement 30,10 % de l'excédent brut d'exploitation d'une officine moyenne. Cette baisse de moitié du plafond représenterait donc une perte de 600 millions d'euros pour le réseau officinal. Alors que l'on assiste à une augmentation constante des charges (énergie, salaires, loyers, fournitures) qui a déjà fortement fragilisé la rentabilité des officines, la suppression d'une partie de leurs ressources précariserait encore plus celles en difficulté, voire les contraindrait à fermer. Cela entraînerait des licenciements et le gel des embauches, menaçant ainsi la stabilité de très nombreux emplois dans le secteur officinal, alors même que, dans de nombreux territoires, les pharmacies sont le dernier rempart d'une offre de santé dégradée par la désertification médicale. Les officines des zones rurales seront ainsi les premières touchées, alors qu'elles sont le premier lieu de l'accès aux soins et qu'elles ont accepté de se transformer pour compenser le manque de médecins (télémédecine, vaccins, suivi des traitements de pathologies chroniques, etc.). Alors que la substitution des génériques permet chaque année des milliards d'euros d'économies à l'assurance maladie, grâce à l'implication des pharmaciens, il lui demande s'il envisage d'intervenir afin que l'intérêt convergent des officines, des 146 000 emplois qualifiés concernés, de la sécurité sociale et des patients soit préservé.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Latombe](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8367

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2025](#), page 6008